

GARANTIE « REMADE » CIRCULAR BY STEELCASE

1. Préambule

Soucieuse de répondre à une demande de ses clients souhaitant adopter une gestion plus vertueuse de leurs produits, Steelcase S.A.S (ci-après « Steelcase ») a élaboré un programme dénommé « Remade » visant à reconditionner des Sièges Steelcase suivant le processus ci-dessous.

Steelcase garantit que chaque Produit Reconditionné :

- A fait l'objet d'un diagnostic permettant d'évaluer sa forme, sa fonctionnalité et son esthétique ;
- A fait l'objet d'un processus industriel de reconditionnement avec intégration de nouvelles pièces et de nouveaux composants pour retrouver son niveau initial de performance et de qualité ;
- A été entièrement testé ;
- A suivi un processus de nettoyage et d'inspection complet ;
- A fait l'objet d'une dernière inspection fonctionnelle et visuelle ;
- Est soigneusement emballé pour être protégé pendant le transport ;

Le programme Remade est proposé à la vente par Steelcase directement ou par l'intermédiaire du réseau de distributeurs agréés Steelcase.

2. Définitions

- Un « **Acheteur Initial** » désigne le client professionnel qui acquiert le Siège Steelcase auprès de Steelcase ou d'un Revendeur Steelcase Agréé pour son propre usage, à l'exclusion de toute revente, remise sur le marché ou distribution.
- Un « **Acheteur Secondaire** » désigne le client professionnel qui acquiert le Produit Reconditionné auprès de Steelcase ou d'un Revendeur Steelcase Agrée pour son propre usage, à l'exclusion de toute revente, remise sur le marché ou distribution.
- Les « **Conditions Normales d'Utilisation d'un Produit** » signifient l'usage du Produit Reconditionné en conformité avec (i) toutes les lois et tous les règlements applicables (y compris, de manière non-exhaustive, les réglementations applicables à la construction et/ou à l'installation électrique) et (ii) en conformité avec les recommandations du fabricant.
- Un « **Siège Steelcase** » désigne les produits suivants : Please, Reply, LetsB (V2), Think (V2), Eastside und Qivi.
- Un « **Produit Reconditionné** » désigne un produit d'occasion au sens de l'article L321-1 du Code de commerce, récupéré par Steelcase ou par un Revendeur Steelcase Agréé, puis soumis au processus de reconditionnement du programme Remade dont les étapes sont décrites en article 1.
- Un « **Revendeur Steelcase Agréé** » désigne tout concessionnaire (i) dûment autorisé par Steelcase à vendre le Siège Steelcase, (ii) et légalement autorisé à exercer une activité commerciale dans le territoire où est vendu le Siège Steelcase.

Les présentes ont pour objet de définir les conditions et les modalités de garantie des Produits Reconditionnés.

3. Termes de la garantie

3.1 La présente garantie Remade s'applique aux Produits Reconditionnés livrés en France métropolitaine, au Luxembourg, en Belgique, en Italie, en Suisse francophone, en République Tchèque et en Pologne.

Steelcase SAS

Siège social • Espace Européen de l'Entreprise • 1 allée d'Oslo • 67300 SCHILTIGHEIM • France

Société par Actions Simplifiée au capital de 99 439 455 € • RCS Strasbourg B 302 162 623 • Siret 302 162 623 00920

APE 3101Z • N° TVA FR86302162623

Sans préjudice de la garantie légale prévue par la législation française, Steelcase garantit que les Produits Reconditionnés sont exempts de défauts de matériaux, pièces, composants ou de fabrication pendant une période de cinq (5) ans. Cette garantie est valable à compter de la date de livraison du Produit Reconditionné à l'Acheteur Secondaire. Elle n'est pas transférable à un tiers.

3.2 La garantie originale du fabricant Steelcase n'est plus valable pour les Produits Reconditionnés et est remplacée par la présente garantie Remade. Par exception, dans l'hypothèse où le Produit Reconditionné est livré par Steelcase à l'Acheteur Initial du Siège Steelcase, l'Acheteur Initial continuera à bénéficier de la garantie à vie de certaines pièces ou composants qui a pu lui être consentie lors de la vente initiale du Siège Steelcase.

3.3 Steelcase s'engage à réparer ou remplacer le Produit Reconditionné, pièce ou composant qui connaît une défaillance dans les conditions normales d'utilisation. En particulier, elle s'engage dans les conditions suivantes à :

- (i) Réparer le Produit Reconditionné sans frais; ou
- (ii) Effectuer un remboursement ou émettre un avoir du prix d'achat du Produit Reconditionné si, à la discrétion de Steelcase, la réparation ou n'est pas possible ou ne peut pas être effectuée à temps.

SANS PREJUDICE DES GARANTIES LEGALES ACCORDEES PAR TOUT DROIT NATIONAL AUX ACHETEURS INITIAUX, LA PRESENTE GARANTIE CONSTITUE L'UNIQUE REOURS EN CAS DE DEFECTUOSITE DU PRODUIT RECONDITIONNE ET AUCUNE GARANTIE CONTRACTUELLE EXPRESSE OU IMPLICITE N'EST FOURNIE, NOTAMMENT, DE MANIERE NON-EXHAUSTIVE, AUCUNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITE MARCHANDE ET D'ADEQUATION A UN BUT PARTICULIER.

3.4 Exclusion de garantie

La garantie ne couvre pas :

- I. Les matériaux et composants spécifiques suivants :
 - Les composants électriques ou électroniques ;
 - Les produits considérés par Steelcase comme des consommables (par exemple, les batteries, les lampes) ;
 - Les variations des matériaux de revêtement (par exemple tenue de la couleur, de la patine des surfaces ébénisterie ou assortiment de la veinure, de la texture et du coloris dans les substrats ou lots dissemblables).
- II. Les défectuosités produits, dommages, casses ou pertes liés :
 - A l'usure normale du Produit Reconditionné ;
 - A l'application, l'installation, la reconfiguration ou la maintenance du Produit Reconditionné sans respecter les instructions et directives publiées par Steelcase ;
 - A un abus, une utilisation incorrecte ou un accident (inclusant, de manière non-exhaustive, l'utilisation du Produit Reconditionné dans un environnement ou des conditions inappropriés) ;
 - A l'altération ou la modification du Produit Reconditionné ;
 - Dans une application ou produit intégrant différents produits ou composants, à la substitution d'un composant Steelcase par un composant non Steelcase et non-agréé, incluant de manière non-exhaustive : les plans de travail, piétements, panneaux, interfaces de fixation, étagères, rangements au-dessus du poste de travail, et d'autres composants ou produits intégrés ;
 - Déplacement du Produit Reconditionné en dehors de la France, du Luxembourg, de l'Italie, de la Suisse francophone, de la Belgique, de la République Tchèque ou de la Pologne.
- III. La prise en charge de tous dommages indirects causés aux biens.

3.5 Traitement de la garantie

Pour faire une réclamation au titre de cette garantie, veuillez vous munir de la preuve d'achat du Produit Reconditionné et contacter Steelcase S.A.S, Espace Européen de l'Entreprise, 1 Allée d'Oslo, BP 40033, Schiltigheim, 67012 Strasbourg Cedex, France, Tel +33 (0) 3 88 13 30 30, ou le Revendeur Steelcase Agréé auprès duquel le Produit Reconditionné a été acheté à l'origine.

Steelcase se réserve le droit de demander un retour des produits défectueux avant de remédier à la défectuosité.

3.6 Loi applicable – litige

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de différend, l'Acheteur Initial ou Secondaire peut tout d'abord contacter Steelcase afin de rechercher une solution amiable.

A DEFAUT DE RESOLUTION AMIABLE, TOUT LITIGE, CONTESTATION OU DIFFICULTE DE TOUTE NATURE INTERVENANT DANS LE CADRE DES RELATIONS ENTRE STEELCASE ET L'ACHETEUR INITIAL OU SECONDAIRE NOTAMMENT CEUX RELATIFS AUX PRESENTES SERA DEFINITIVEMENT ET EXCLUSIVEMENT TRANCHE PAR LES COURS ET TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE STRASBOURG NONOBSTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCES OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES OU EN REFERE OU REQUETE.